

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_036](#) | [Naissance de la clinique](#)[CollectionBoite\\_036-16-chem](#) | [Enseignement. Projets et décrets \(Thermidor - Directoire\)](#). [Item](#)[Projet Daunou](#)

## Projet Daunou

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb036\_f0273

SourceBoite\_036-16-chem | Enseignement. Projets et décrets (Thermidor - Directoire).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Daunou, Pierre-Claude-François](#)

Références bibliographiques[anonyme ou collectif] Corps législatif. Conseil des Cinq-cents. Rapport sur l'organisation des écoles spéciales, par P.-C.-F. Daunou, imprimé en exécution d'un arrêté pris par le Conseil des Cinq-cents le 25 floréal dernier, (Paris), Impr. nationale, an V

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

A propos des écoles spéciales -

Après le siècle de mad, m de charny<sup>m</sup>  
si u qui écrit depuis Frimair (3 écoles;  
+ écoles secondaires) dans la hop. mil de  
Mets, de Lille, et maintenant de Brest, Rocher-  
ford, Toulon/

Mais il faudrait établir "des cours  
complètes de médecine" dans 23 hop. de province,  
libres par des off. de santé (+ 26)

"La constitution dit que le roi  
surveille particulièrement les motifs qui intéressent  
la santé du citoyen, et ne nous en a donc pas  
fait des appl. utiles de cette maxime. Us ne  
rétablirent point les jurandes, mais us exigent  
des preuves de capacité; on nous a donc vu  
sans avoir fréquemment aucune école, mais us  
se souviennent ~~des~~ / comme on le voit  
des copies de la candidate; et us concilient  
ainsi le dit de la liberté personnelle  
avec une de la santé publique." (26)

"Au moment de la + de l'achèvement  
de la guerre" on versait des indemnités

aur été un qui priquerait les écoles  
de médecine : " La prolongation de cette mesure  
devient & tout principe en faveur de  
prof. sont de importance, mais envers laquelle  
les remptions des obligations de leur valeur  
en offrant une instruction & même à ceux qui  
10 de l'humanité & espérer. L'existence des écoles  
un des disciples est le seul concours de leur  
de l'œuvre." (27)

P. C. F. Daunou

Rapport sur l'organisation des  
écoles médicales. 25 Floreal. An V